



Le Poulainvillois

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- Mardi de 11h à 12h30
et de 14h à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Jeudi de 11h à 12h30
- Vendredi de 11h à 12h30
- Samedi de 10h à 12h

Fermé le 21.02 après-midi et samedi 25.02.

Téléphone : 03.22.43.26.16

Télécopie : 03.22.43.51.55

www.ville-poulainville.fr

Messagerie :
m.caridroit@amiens-metropole.com

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

- Lundi au vendredi de 11 h à 15h
- Samedi de 10h30 à 12h

Fermé du 20.02 inclus au 25.02 inclus.

Téléphone : 03.22.43.46.19

ÉDITORIAL

Après une fin d'année 2016 et un début d'année 2017 riches en événements et en animations, nous sommes rentrés dans une période plus calme.

Calme apparent, car sur le plan de la conduite de projets, il en est tout autrement. La construction programmée de nombreux logements confirme l'attractivité de notre village. Le nombre d'options prises pour l'acquisition de terrains est le signe que l'évolution va être rapide.

L'équipe municipale doit être à la hauteur pour préparer et adapter avec les associations les structures d'accueil : école, assistance maternelle, loisirs...

Dans le compte-rendu du dernier conseil municipal joint dans ce numéro, différentes délibérations ont été prises pour préparer cette nouvelle étape : aménagement de classe, acquisition de terrain, extension de réseaux.

Si la situation économique de notre pays est globalement difficile nous ne devons pas, au niveau local, baisser les bras. Au contraire, nous devons en partenariat avec les Collectivités Locales, Amiens-Métropole, Conseil Départemental, travailler pour l'avenir de Poulainville.

Le Maire

Editorial	1
Réunion de conseil municipal du 26 janvier 2017.	2-3
La vie municipale	4-5 6

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 26 JANVIER 2017**- Transfert de la compétence PLU à la communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole**

Le transfert de la compétence en matière de PLU aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes. Le Conseil Municipal souhaite conserver sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté d'Agglomération d'Amiens-Métropole. Voté à l'unanimité.

- Autorisation de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la mise en place de caméras complémentaires.

Le projet de la mise en place de caméras aux accès du groupe scolaire et au dépôt des déchets verts a été présenté au conseil qui adopte le projet par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE. Monsieur le Maire est autorisé à présenter les demandes de subvention.

- Autorisation de solliciter une aide publique pour l'aménagement d'une classe supplémentaire au groupe scolaire.

Au regard du nombre de logements en construction et à construire, en lotissement et en individuel, plusieurs dizaines d'enfants seront scolarisés à l'école et il convient de prévoir, en amont, ces inscriptions. Le projet de création d'une classe supplémentaire au groupe scolaire Philippe Bovin est donc proposé. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal procède à un tour de table : POUR : 9 - CONTRE : 2 - ABSTENTION : 1

Le projet est adopté et Monsieur le Maire est autorisé à présenter des demandes de subvention.

- Restes à réaliser

Il est rappelé que les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées, non mandatées au 31 décembre 2016. Il convient donc, pour assurer les dépenses, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement. Cet état représente au total 280 440.35 €. Voté à l'unanimité.

- Demande de l'agrément préfectoral pour l'éligibilité de la commune au dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif.

La loi de finances 2015 a créé un nouveau dispositif d'investissement locatif dit "Pinel". Plus ouvert que l'ancien dispositif "Duflot", il offre la possibilité de louer les logements bénéficiant de défiscalisation, aux ascendants et descendants des propriétaires.

Ce dispositif s'applique exclusivement sur les logements situés dans des communes classées dans des zones géographiques se caractérisant par un déséquilibre important entre l'offre et la demande, entraînant des difficultés d'accès au logement sur le parc locatif existant. Pour obtenir un agrément, une commune en zone B2 doit donc bénéficier d'une décision favorable de l'Etat. Tel pourrait être le cas de la commune de Poulainville, classée en zone B2. Le conseil Municipal est favorable pour bénéficier d'une dérogation afin d'être éligible au dispositif de défiscalisation de la Loi Pinel et autorise Monsieur le Maire à présenter une demande d'agrément dérogatoire auprès des services instructeurs du Préfet de Région et signer tout document relatif à ce dossier.

- Achat du terrain jouxtant le groupe scolaire

Dans le cadre de l'extension du groupe scolaire, au regard des constructions à venir sur la commune, il est proposé d'acquérir les parcelles AB 90 et AB 91 d'une contenance de 3413 m² appartenant à Mr MANGOT. Le tarif proposé par le vendeur est de 85€ le m². Ce dossier sera revu lors du vote du budget.

- Extension du réseau lotissement Chemin de Coisy.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu' à la suite du permis d'aménager du lotissement situé Chemin de Coisy, il avait été approuvé une contribution financière de 57.493.90 € HT à ERDF pour l'extension du réseau sur le domaine public. ERDF a modifié son devis et la contribution financière est arrêtée à la somme de 25.196.22 € TTC. Voté.

DÉGRADATION DE LUMINAIRES COMMUNAUX

Dans le cadre de la maintenance de notre éclairage municipal, des dégradations correspondant à des impacts de plombs ont été identifiés sur plusieurs luminaires. Une déclaration a été déposée à la gendarmerie de Villers-Bocage.

PROMENADE DES CHIENS

Il est encore fréquent de croiser dans la rue certains chiens de 1ère ou de 2ème catégorie, sans muselière et non tenus en laisse. Ce comportement imprudent est interdit et sanctionnable (article 213 du Code Rural).

LA VIE MUNICIPALE

POULAINVILLE PROTÈGE LA BIODIVERSITÉ AVEC L'OPÉRATION "HAUTS-DE-FRANCE PROPRES"

Poulainville participe à l'opération "Hauts de France propres" initiée et pilotée par le Conseil Régional Hauts-de-France et les Fédérations des chasseurs et de pêche.

Nous comptons sur votre présence et vous donnons rendez-vous devant la mairie le samedi 18 mars à 9h15.

A l'issue de l'opération de collecte, nous partagerons le verre de l'amitié.

Pour votre sécurité, merci de vous munir de gants et gilets fluorescents. Des équipements seront mis à la disposition des volontaires qui n'en seraient pas pourvus.

*Rendez-vous samedi 18 mars pour nettoyer
nature et chemins.*



AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR MINEURS : DU NOUVEAU

Depuis le 15 janvier 2017, une autorisation de sortie de territoire est obligatoire si votre enfant part en voyage sans vous à l'étranger.

C'est une démarche simple, accessible en ligne pour protéger vos enfants et lutter contre la menace terroriste (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922)

BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS PROCHAINES

Le bureau de vote se situera désormais à la salle des associations, Place du 8 mai, face à la mairie.

PERMANENCE PLATEFORME DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'AMIENS-MÉTROPOLE

Un conseiller vous informe gratuitement et en toute neutralité sur les aides à la rénovation et les dispositifs d'accompagnement : aides ANAH, Picardie Pass Rénovation, crédit d'impôt...

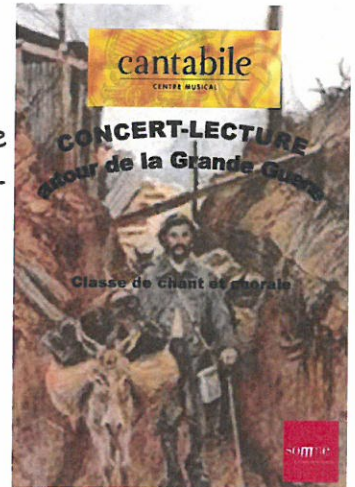
Vous pouvez également venir échanger sur la réglementation, les techniques employées, les énergies renouvelables sans Rendez-vous

Le mardi 28 mars de 16h30 à 18h30 en mairie de Poulainville.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE VOUS INVITE

Suite au succès de sa première représentation, le 11 novembre dernier, l'école de musique CANTABILE vous invite au concert-lecture autour de la grande guerre qu'elle donnera le

Jeudi 02 mars à 20h30, église de Poulainville.



BIBLIOTHÈQUE ET LECTURE PARTAGÉE

La prochaine lecture partagée est programmée le **Mardi 28 février à 19h00**. Elle aura pour thème : "les animaux dans la littérature".

LA CAVÉE, Commune de POULAINVILLE

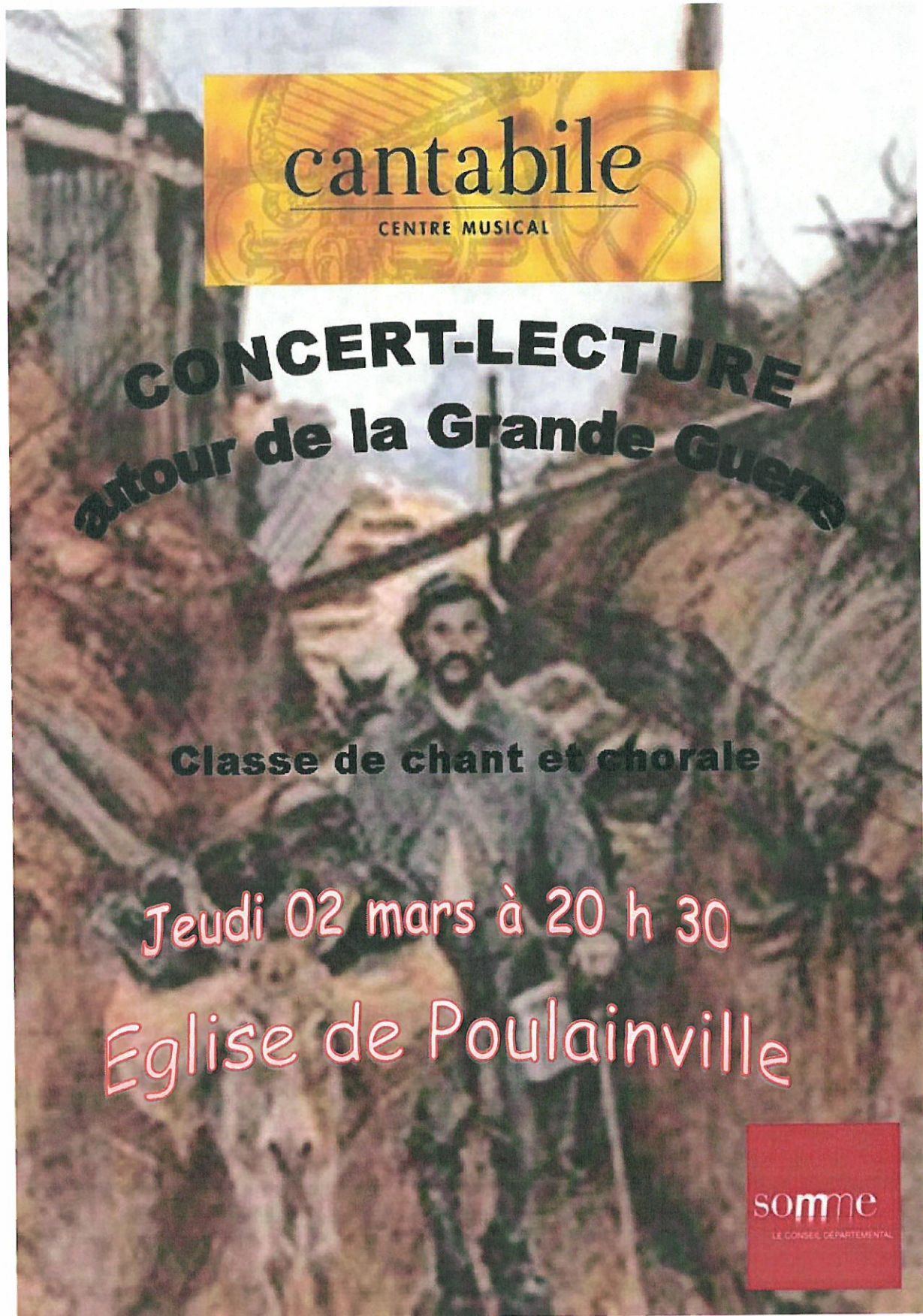
Différentes photos d'hiver prises par notre ami Jean-Michel et diffusées dans le dernier Poulainvillois ont fait réagir différents lecteurs : "Mais où se situe LA CAVÉE ?".

Ce hameau "La Cavée", c'est ce qui nous reste d'un territoire plus grand, alors appelé "le Petit Poulainville". Suite à une longue bataille juridique et l'intervention du roi Louis Philippe, ce hameau "le Petit Poulainville" fut rattaché à la commune de Bertangles le 27 juin 1843.

Aujourd'hui, deux maisons sont construites à La Cavée, territoire de Poulainville qui jouxte Bertangles à la sortie de cette commune en direction de Villers-Bocage. Au total, ce sont six habitations qui sont construites sur le territoire de Poulainville et qui sont à proximité de Bertangles : deux à "La Cavée" et quatre à l'entrée de Bertangles en arrivant de Coisy. Ces photos auront le mérite de mieux faire connaître Poulainville !



2 habitations sont construites à "La Cavée", hameau de Poulainville qui jouxte Bertangles.



cantabile
CENTRE MUSICAL

**CONCERT-LECTURE
autour de la Grande Guerre**

Classe de chant et chorale

Jeudi 02 mars à 20 h 30

Eglise de Poulainville

